



# FRESNES SUR-ESCAUT

publié le 19-03-2024

## Décision 19-2024

### Adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine Hauts-De-France

Le Maire de la ville de Fresnes-sur-Escout,

Vu la délibération du conseil municipal du 09 juillet 2020 qui porte délégation au Maire pour la durée du mandat de certaines compétences du conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Et notamment le 24° : « D'autoriser au nom de la commune, l'adhésion et le renouvellement d'adhésion aux associations dont elle est membre ».

#### Décide :

L'adhésion de la commune de Fresnes-Sur-Escout à la Fondation du Patrimoine Hauts-De-France dont le siège social est 268 Boulevard Clémenceau 59700 Marcq-en-Baroeul.

La cotisation s'élève à 500€ pour l'année 2024.

Fait à Fresnes-Sur-Escout, le 14 mars 2024

Mme le Maire  
Valérie FORNIES



#### Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escout

Tél : 03 27 28 51 51 Fax : 03 27 28 51 52

mairie@fresnes-sur-escout.fr

[WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR](http://WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR)